

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Pour des éléments concrets sur le bilan carbone de la Ville !
Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Ce postulat a pour but de demander à la Municipalité de présenter le bilan carbone selon des éléments concrets (scopes 1, 2 et 3) dans chaque préavis et rapport-préavis.

En signant les accords de Paris et le protocole de Kyoto, la Suisse s'est obligée à réduire ses émissions de CO₂ d'ici 2050. Ces objectifs ne sont pas uniquement louables et ambitieux, ils sont parmi les plus importants pour permettre de contenir les changements climatiques.

La Ville de Lausanne a quant à elle adopté un plan climat ambitieux qui a pour but de décarboner la mobilité d'ici 2030 et de réduire les émissions directes à zéro net (scope 1) d'ici 2050.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de pouvoir quantifier les émissions de tonne équivalent CO₂ au niveau local même.

Pour ce faire, plusieurs outils existent :

- Le plus connu et probablement le plus utilisé est le Bilan CO₂. Il permet de connaître les équivalents de tonnes de CO₂ émises en prenant en compte les émissions de CO₂ et les équivalences pour les autres gaz à effet de serre tels que le méthane ou les oxydes d'azote.
- En parallèle, la Confédération a aussi établi un outil qui nomme les Unités de charge écologique et prend en compte l'impact de chaque polluant présent dans un produit, de sa création à sa destruction.

A cela, s'ajoute le facteur du périmètre à prendre en compte dans le calcul. Traditionnellement, les spécialistes du domaine parlent de "scopes 1, 2 et 3" pour définir si le bilan comprend uniquement les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et la totalité des émissions (scope 3).

Ces indicateurs paraissent indispensables pour que les autorités puissent prendre des décisions éclairées sur les différents préavis et rapport-préavis, et déterminer si les objectifs fixés pourront être atteints.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Ajouter au chapitre « impact sur le climat et le développement durable » de chaque préavis et rapport-préavis des éléments présentant le bilan carbone ou les unités de charge écologique pour les scopes 1, 2 et 3.

Lausanne, le 18 janvier 2023
BLANC

Mme Pauline


Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :

*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*